

Avis aux actionnaires de Pictet – Short-Term Emerging Local Currency Debt et Pictet – Sustainable Emerging Debt Blend (les «Compartiments»)

LUXEMBOURG, LE 31 JANVIER 2024

Pictet

Société d'investissement à capital variable
15 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de septembre 2023.

Nous vous informons par le présent, en votre qualité d'Actionnaires des Compartiments, que le conseil d'administration (le «Conseil d'administration») de Pictet (le «Fonds») a décidé de fusionner Pictet - Short-Term Emerging Local Currency Debt (le «Compartiment Absorbé») en Pictet - Sustainable Emerging Debt Blend (le «Compartiment Absorbant») (l'ensemble de ce processus étant désigné ci-après la «Fusion»).

La date de prise d'effet de la Fusion sera basée sur la valeur nette d'inventaire calculée au 21 mars 2024 (la «Date de prise d'effet»).

Le présent avis expose les motifs de la Fusion, vos droits en tant qu'Actionnaires, les détails de la procédure ainsi que de plus amples informations concernant le Compartiment Absorbant.

Veillez noter que la Fusion est susceptible de déclencher des coûts fiscaux spécifiques en fonction de votre situation personnelle, et que votre situation fiscale pourrait changer à la suite de la Fusion. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal afin d'analyser l'incidence fiscale de la Fusion pour vous. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos Actions à tout moment jusqu'au calcul de la valeur nette d'inventaire au 14 mars 2024.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur la Fusion, veuillez nous contacter au +352 46 71 71 7666.

Le dernier Prospectus est disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social du Fonds.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

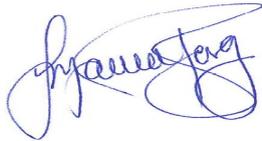
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonds



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt

1 LES MOTIFS DE LA FUSION

Étant donné que le Compartiment Absorbé dispose d'un potentiel limité en termes de développement, il a été décidé qu'il serait dans l'intérêt des Actionnaires de fusionner avec le Compartiment Absorbant, qui est plus grand et recèle un potentiel de croissance plus important.

2 VOS OPTIONS

2.1 Actionnaires du Compartiment Absorbé:

En tant qu'Actionnaires du Compartiment Absorbé, vous disposez des droits suivants:

- 1. Ne rien faire:** vos Actions seront échangées automatiquement et sans frais contre des Actions du Compartiment Absorbant, comme indiqué plus précisément le tableau suivant:

PICTET-SHORT-TERM EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT		PICTET-SUSTAINABLE EMERGING DEBT BLEND	
Type d'Actions	Code ISIN	Type d'Actions	Code ISIN
HI dy GBP	LU1087921752	HI dy GBP	LU2712583132
HI EUR	LU0368003488	HI EUR	LU2044939796
HP EUR	LU0368004296	HP EUR	LU2049422855
HR EUR	LU0368004536	HR EUR	LU2049423820
I CHF	LU0953042818	I CHF	LU2044939440
I EUR	LU0366532991	I EUR	LU2044939366
I GBP	LU2273157334	I GBP	LU2044939523
I USD	LU0366532488	I USD	LU2044939283
P CHF	LU0530333185	P CHF	LU2049422772
P dm HKD	LU2273157417	P dm HKD	LU2712583306
P dm USD	LU2273157508	P dm USD	LU2712583488
P dy GBP	LU2273157680	P dy GBP	LU2712583561
P dy USD	LU0366532645	P dy USD	LU2712583728
P EUR	LU0366533023	P EUR	LU2049422699
P USD	LU0366532561	P USD	LU2049422426
R dm USD	LU2273157763	R dm USD	LU2712583645
R EUR	LU0366533296	R EUR	LU2049423663
R USD	LU0366539657	R USD	LU2049423747
Z USD	LU0366532728	Z USD	LU2049423077

- 2. Convertir votre investissement dans un autre compartiment du Fonds sans frais, au plus tard à l'Heure limite du Compartiment Absorbé (voir ci-dessous) conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus du Fonds. Avant de demander la conversion, nous vous invitons à lire attentivement le DIC(I) relatif au compartiment dans lequel vous envisagez une conversion et, pour de plus amples informations, le Prospectus du Fonds. Tous ces documents sont disponibles sur le site www.assetmanagement.pictet ou auprès du siège social du Fonds.**

- 3. Demander le rachat de votre investissement sans frais au plus tard à l'Heure limite du Compartiment Absorbé.**

À compter de la Date de prise d'effet, les Actionnaires du Compartiment Absorbé qui n'ont pas exercé leur droit de rachat pourront exercer leurs droits en tant qu'Actionnaires du Compartiment Absorbant.

2.2 Actionnaires du Compartiment Absorbant

En votre qualité d'Actionnaires du Compartiment Absorbant, si vous ne marquez pas votre accord avec la Fusion, vous pouvez:

- 1. Demander le rachat de vos Actions** sans frais au plus tard à l'Heure limite du Compartiment Absorbant (voir ci-dessous).
- 2. Convertir votre investissement dans un autre compartiment** sans frais au plus tard à l'Heure limite du Compartiment Absorbant, aux conditions énoncées dans le Prospectus du Fonds. Avant de demander la conversion, nous vous invitons à lire attentivement le DIC(I) relatif au compartiment dans lequel vous envisagez une conversion et, pour de plus amples informations, le Prospectus du Fonds. Tous ces documents sont disponibles sur le site www.assetmanagement.pictet ou auprès du siège social du Fonds.

3 CALENDRIER DE LA FUSION

AVIS ENVOYÉ AUX ACTIONNAIRES	le 31 janvier 2024
SUSPENSION DES SOUSCRIPTIONS ET CONVERSIONS DANS LE COMPARTIMENT ABSORBÉ	à partir de la valeur nette d'inventaire calculée le 1 ^{er} février 2024
ÉCHÉANCE POUR LE RACHAT D' ACTIONS DANS LE COMPARTIMENT ABSORBÉ OU LA CONVERSION DANS UN AUTRE COMPARTIMENT («HEURE LIMITE DU COMPARTIMENT ABSORBÉ»)	au plus tard 15h00 le 14 mars 2024
ÉCHÉANCE POUR LE RACHAT D' ACTIONS DANS LE COMPARTIMENT ABSORBANT OU LA CONVERSION DANS UN AUTRE COMPARTIMENT («HEURE LIMITE DU COMPARTIMENT ABSORBANT»)	au plus tard 15h00 le 14 mars 2024
SUSPENSION DE LA NÉGOCIATION DANS LE COMPARTIMENT ABSORBANT	Aucune suspension
CALCUL DU RATIO D'ÉCHANGE DES ACTIONS («DATE DU RATIO D'ÉCHANGE»).	La Date de prise d'effet
DATE DE LA FUSION («DATE DE PRISE D'EFFET»)	la valeur nette d'inventaire au 21 mars 2024 ou à une date et une heure ultérieures fixées par le Conseil d'administration et notifiées par écrit aux Actionnaires des Compartiments.
CONFIRMATION DE LA FUSION	Chaque Actionnaire du Compartiment Absorbé recevra un avis confirmant (i) que la Fusion a eu lieu et (ii) le nombre d'Actions correspondantes qu'il détient dans le Compartiment Absorbant une fois la Fusion terminée, au plus tard 2 jours ouvrables après la Date de prise d'effet.

4 DÉTAILS ET PROCÉDURE DE LA FUSION

4.1 Différences principales entre le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant (voir les détails ci-dessous)

- › Le Compartiment Absorbant est classé article 8 SFDR alors que le Compartiment Absorbé est classé article 6 SFDR.
- › Contrairement au Compartiment Absorbé, le Compartiment Absorbant n'investira pas en ABS et MBS.

Les droits des Actionnaires du Compartiment Absorbé resteront inchangés.

Toutes les caractéristiques clés des Compartiments ainsi que les principales différences entre eux sont reprises dans un tableau à la section «Différences entre les Compartiments» ci-dessous.

4.2 Changements apportés au Compartiment Absorbant suite à la Fusion

4.2.1 Changement de nom

Après la Date de prise d'effet, le Compartiment Absorbant sera rebaptisé Pictet- Emerging Debt Blend. La référence à «Durable» a été supprimée dans la mesure où la durabilité ne constitue pas un objectif d'investissement du Compartiment Absorbant.

4.2.2 Changement d'indice de référence

INDICE DE RÉFÉRENCE ACTUEL	NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE
JP Morgan ESG EMD Sovereign HC/LC Blended (USD)	JP Morgan EMD Sovereign HC/LC Blended (USD)

Un indice de référence ESG a ses propres hypothèses dans la méthodologie. A partir de la Date de prise d'effet, le Compartiment Absorbant utilisera un indice de référence standard et les Gestionnaires appliqueront leur propre méthodologie afin de ne pas adopter la méthodologie de quelqu'un d'autre.

4.2.3 Augmentation du pourcentage d'investissement dans des obligations convertibles conditionnelles («Obligations CoCo»)

Afin d'élargir l'univers d'investissement du Compartiment Absorbant, les investissements dans les Obligations CoCo seront augmentés de 5% de l'actif net à 20% de l'actif net du Compartiment Absorbant.

4.2.4 Insertion d'un Gestionnaire supplémentaire

Pictet Asset Management (USA) Corp. («Pictet AM US») sera ajouté comme Gestionnaire supplémentaire. Le Compartiment Absorbant profitera de l'expertise de l'équipe Pictet AM US pour cette région.

4.2.5 Modification du cycle de règlement et du jour de calcul de la valeur nette d'inventaire

Suite à la décision de certains marchés de raccourcir leurs cycles de règlement des titres à T+1, le cycle de règlement (moment du paiement des souscriptions et des rachats) sera modifié.

En outre, le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire sera modifié.

Dans le tableau, (i) le paiement des souscriptions et des rachats et (ii) le calcul de la valeur nette d'inventaire se feront dans les délais indiqués ci-dessous, T désignant le Jour de valorisation concerné.

	CYCLE DE RÈGLEMENT ACTUEL	NOUVEAU CYCLE DE RÈGLEMENT	JOUR DE CALCUL ACTUEL	NOUVEAU JOUR DE CALCUL
Pictet - Sustainable Emerging Debt Blend (à rebaptiser PICTET - Emerging Debt Blend)	Souscription et Rachat: T+3	Souscription: T+1 Rachat: T+2	T+1	T

La modification du cycle de règlement et du jour de calcul de la valeur nette d'inventaire aura lieu à partir de la date d'évaluation du 28 mai 2024.

Les changements susmentionnés n'auront pas d'incidence majeure, ni sur la politique ni sur l'objectif d'investissement du Compartiment Absorbant, et ne généreront pas de commissions supplémentaires.

4.3 Procédure préalable à la Fusion

A la Date de prise d'effet, l'ensemble de l'actif et du passif du Compartiment Absorbé sera transféré au Compartiment Absorbant par un apport en nature de tous les actifs et passifs conformément à l'article 1(20)(a) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «**Loi de 2010**»). Toutes les dettes du Compartiment Absorbé seront payées par ce dernier préalablement à la Fusion et ont déjà été comptabilisées dans la valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé.

Dans les jours précédant la Fusion, le portefeuille du Compartiment Absorbé sera rééquilibré à la lumière de la Fusion. Par conséquent, l'apport du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant pourra se faire en espèces. Les coûts de transaction liés au rééquilibrage du portefeuille du Compartiment Absorbé seront supportés par le Compartiment Absorbé.

Aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment Absorbant ne sera effectué après la Fusion.

4.4 Dissolution du Compartiment Absorbé

Le Compartiment Absorbé cessera d'exister en conséquence de la Fusion et sera dissout à la Date de prise d'effet sans entrer en liquidation.

4.5 Ratio d'échange

Le ratio d'échange de la Fusion sera fixé à 6 décimales et sera établi à la Date de prise d'effet (la «**Date de ratio d'échange**»).

Le ratio d'échange se base sur la valeur nette d'inventaire par Action à cette date pour les deux Compartiments.

En raison de la différence possible de valeur nette d'inventaire par Action entre les classes d'actions concernées du Compartiment Absorbé et les classes d'actions concernées du Compartiment Absorbant, le nombre d'Actions que les Actionnaires du Compartiment Absorbé recevront dans le Compartiment Absorbant peut différer du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le Compartiment Absorbé, mais la valeur de leur participation sera identique.

4.6 Coûts

Tous les frais juridiques, de conseil et administratifs liés à la Fusion seront supportés par la société de gestion du Fonds, Pictet Asset Management (Europe) S.A.

4.7 Publication de la Date de prise d'effet

Ces informations seront également mises à la disposition du public, lorsque la réglementation l'exige, dans les autres juridictions où des Actions du Compartiment Absorbant sont distribuées.

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les documents suivants sont disponibles au siège social du Fonds, sur demande et sans frais, pour les Actionnaires des Compartiments:

- › Le projet de fusion élaboré par le Conseil d'administration contenant des informations détaillées sur la Fusion en anglais (le «**Projet de Fusion**»);
- › Après la Date de prise d'effet, le rapport du réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte Audit S.à r.l, validant l'évaluation des actifs et passifs et le ratio d'échange en vigueur conformément aux exigences de la Loi de 2010;
- › Les statuts du Fonds;
- › Le Prospectus du Fonds;
- › Le DIC(I) du Compartiment Absorbant.

6 DIFFÉRENCES ENTRE LES COMPARTIMENTS

Le tableau ci-dessous compare les informations pertinentes entre les Compartiments. Les termes définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus du Fonds.

Les actionnaires sont invités à lire le Prospectus du Fonds, ainsi que le DIC(I) concerné, ces documents étant disponibles sur le site www.assetmanagement.pictet ou au siège social du Fonds.

	PICTET – SHORT-TERM EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT	PICTET-SUSTAINABLE EMERGING DEBT BLEND (à rebaptiser PICTET – EMERGING DEBT BLEND)
Investisseur typique Profil	<p>Le Compartiment est un véhicule de placement à gestion active destiné aux investisseurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés dans des économies émergentes et/ou au travers de la détention d'instruments du marché monétaire des pays émergents. › Qui sont tolérants au risque. 	<p>Le Compartiment est un véhicule de placement à gestion active destiné aux investisseurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe d'émetteurs basés dans des marchés émergents et qui pratiquent le développement durable. › Qui cherchent à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans le respect de pratiques de bonne gouvernance: Article 8 › Qui sont tolérants au risque.
Politique et objectifs d'investissement	<p>L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié</p>	<p>L'objectif du Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations,</p>

	PICTET – SHORT-TERM EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT	PICTET-SUSTAINABLE EMERGING DEBT BLEND (à rebaptiser PICTET – EMERGING DEBT BLEND)
	<p>d'obligations, d'instruments du marché monétaire et d'autres titres de créance liés à la dette locale émergente.</p> <p>Le Compartiment sera principalement exposé aux devises des pays émergents par des investissements directs ou indirects, par exemple par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés.</p> <p>Les pays émergents sont définis comme ceux qui, au moment de l'investissement, sont considérés comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, des pays suivants: Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République tchèque, Hongrie, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.</p>	<p>d'instruments du marché monétaire et d'autres titres de créance de pays émergents.</p> <p>Le Compartiment vise la promotion des caractéristiques durables par le biais d'une approche best in class telle que décrite dans les informations précontractuelles jointes au présent Prospectus.</p> <p>Les pays émergents sont définis comme ceux qui, au moment de l'investissement, sont considérés comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, des pays suivants: Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République tchèque, Hongrie, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.</p> <p>Les investissements sont essentiellement libellés dans la monnaie locale des pays émergents et en USD.</p>
Indice de référence	JP Morgan GBI-EM Global 1-3 Years 10% Capped (USD)	JP Morgan EMD Sovereign HC/LC Blended (USD)
Exposition aux swaps de rendement total, aux opérations de prêt de titres et aux contrats de prise et de mise en pension	<p>Par dérogation à l'exposition maximale mentionnée dans le corps du Prospectus, un maximum de 20% de l'actif net du Compartiment sera alloué aux swaps de rendement total.</p> <p>Le niveau anticipé d'exposition aux swaps de rendement total s'élève à 5% de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment aura recours aux swaps de rendement total de manière temporaire lorsque les conditions de marché le justifient. Les swaps de rendement total seront utilisés pour mettre en œuvre les éléments de la politique d'investissement qui ne peuvent être réalisés que par le biais de produits dérivés, tels que l'obtention d'expositions courtes.</p> <p>A la date du Prospectus, il n'est pas prévu que le Compartiment s'expose à des contrats de prêt de titres ni à des contrats de mise ou de prise en pension. Si le Compartiment devait décider de conclure des opérations de ce type à l'avenir, le Prospectus sera mis à jour au préalable.</p>	
Gestionnaire(s)	PICTET AM Ltd	PICTET AM Ltd, PICTET AMS et PICTET AM US

	PICTET – SHORT-TERM EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT	PICTET-SUSTAINABLE EMERGING DEBT BLEND (à rebaptiser PICTET – EMERGING DEBT BLEND)
Sous-gestionnaire(s)	PICTET AM S.A., PICTET AMS, PICTET AM US	s/o
Méthode de gestion des risques	Méthode du calcul de la valeur en risque absolue	Value-at-risk (VaR) relative. La VaR du Compartiment sera comparée à la VaR de l'indice JP Morgan EMD Sovereign HC/LC Blended (USD)
Effet de levier attendu	350%	300%
Méthode de calcul du levier	Somme des notionnels.	
Heure limite pour la réception d'ordres de souscription et de rachat	Au plus tard 15h00 le Jour de valorisation concerné.	
Fréquence du calcul de la valeur nette d'inventaire	<p>La valeur nette d'inventaire sera établie chaque Jour ouvrable bancaire (le «Jour de valorisation»).</p> <p>Le Conseil d'administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer la valeur nette d'inventaire ou de calculer une valeur nette d'inventaire non utilisable à des fins de négociation en raison de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés sur le(s)quel(s) le Compartiment investit et/ou servant à l'évaluation d'une partie importante des actifs.</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.assetmanagement.pictet</p>	
Jour de calcul	Le calcul et la publication de la valeur nette d'inventaire telle qu'établie un Jour de valorisation interviendront le Jour de semaine suivant le Jour de valorisation concerné (le « Jour de calcul »).	<p>Le calcul et la publication de la valeur nette d'inventaire telle qu'établie un Jour de valorisation interviendront le Jour de semaine suivant le Jour de valorisation concerné (le «Jour de calcul»).</p> <p>A partir du Jour de valorisation du 28 mai 2024</p> <p>Le calcul et la publication de la VNI telle qu'établie un Jour de valorisation interviendront le Jour de valorisation concerné (le «Jour de calcul»).</p>
Date de valeur de paiement des souscriptions et des rachats	Dans les 3 Jours de semaine qui suivent le Jour de valorisation applicable.	<p>Dans les 3 Jours de semaine qui suivent le Jour de valorisation applicable.</p> <p>A partir du Jour de valorisation du 28 mai 2024</p> <p>Dans un délai de 1 Jour de semaine qui suit le</p>

	PICTET – SHORT-TERM EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT	PICTET-SUSTAINABLE EMERGING DEBT BLEND (à rebaptiser PICTET – EMERGING DEBT BLEND)
		<p>Jour de valorisation applicable pour la souscription.</p> <p>Dans les 2 Jours de semaine qui suivent le Jour de valorisation applicable pour le rachat.</p>
Devise	USD	
SRRI	(4)- Classe de risque moyenne	
Montant de souscription initial minimum	<p>I: USD 1 million</p> <p>A: Veuillez consulter www.assetmanagement.pictet</p> <p>P: -</p> <p>R: -</p> <p>S:-</p> <p>Z: -</p> <p>J: USD 50 millions</p>	<p>I: USD 1 million</p> <p>A: Veuillez consulter www.assetmanagement.pictet</p> <p>P: -</p> <p>R: -</p> <p>S:-</p> <p>Z: -</p> <p>E: USD 5 millions</p>
Commissions de gestion maximum	<p>I: 1,05%</p> <p>A: 1,05%</p> <p>P: 2,10%</p> <p>R: 3,00%</p> <p>S:0%</p> <p>Z:0%</p> <p>J: 1,05%</p>	<p>I: 1,05%</p> <p>A: 1,05%</p> <p>P: 2,10%</p> <p>R: 3,00%</p> <p>S:0%</p> <p>Z: 0%</p> <p>E: 1,05%</p>
Commissions de gestion maximum (1)	<p>I: 0,25%</p> <p>A: 0,25%</p> <p>P: 0,25%</p> <p>R: 0,25%</p> <p>S:0,25%</p> <p>Z: 0,25%</p> <p>J: 0,25%</p>	<p>I: 0,25%</p> <p>A: 0,25%</p> <p>P: 0,25%</p> <p>R: 0,25%</p> <p>S:0,25%</p> <p>Z: 0,25%</p> <p>E: 0,25%</p>
Commissions de gestion Banque Dépositaire maximum	<p>I: 0,08%</p> <p>A: 0,08%</p> <p>P: 0,08%</p> <p>R: 0,08%</p> <p>S: 0,08%</p> <p>Z: 0,08%</p> <p>J: 0,08%</p>	<p>I: 0,08%</p> <p>A: 0,08%</p> <p>P: 0,08%</p> <p>R: 0,08%</p> <p>S: 0,08%</p> <p>Z: 0,08%</p> <p>E: 0,08%</p>

(1) Une commission supplémentaire de 5 points de base s'applique aux classes d'actions couvertes.